



AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU VIÊT-NAM

HANOÏ, le 15 avril 1973

*Hen. Rohlfinger Malysjan
and Brühler*
*Intéressant
sur le plan de
l'aérien KR.*

réf.: S/mc

Direction politique du Département
politique fédéral

CONFIDENTIEL

B e r n e

Hanoi
Installation de l'Ambassade de Suisse
Accueil du Chargé d'affaires a.i.

cn	FK	RS	FK	KR	PF	GO	c/a
Date	26.4	27.4		2.5		9.5	
Visa	RS						
EPD	26. April 1973						
Ref.	p. B. 15. 29. Vietnam N.						

p. B. 73. Vietn. O. (11)

Monsieur l'Ambassadeur,

L'absence de liaisons sûres ne m'a pas permis de vous informer en temps voulu de l'accueil que me réservèrent les autorités nord-vietnamiennes. Les faits dont il s'agit sont aujourd'hui partiellement dépourvus d'actualité. Aussi est-ce uniquement dans le dessein de compléter vos dossiers que je résume ci-après le contenu et les circonstances des tout premiers contacts avec les autorités vietnamiennes.

C'est le 10 février dernier que je débarquai à Hanoi par avion "Aeroflot" en provenance de Moscou. MM. Quan Hu Tu et Tuan, adjoints des Directeurs du Protocole, respectivement du Département Europe Occidentale du Ministère des Affaires étrangères, me saluèrent à l'aéroport au nom du Ministre. Les formalités d'arrivée, réduites au strict nécessaire, furent rapidement accomplies; mes deux hôtes me conduisirent à l'hôtel Thong Nhat où avait été retenue l'une des chambres habituellement prévues pour les chefs de délégation.

Le lundi 12 février, le Directeur du protocole me reçut durant trois quarts d'heure en présence de deux adjoints. En des termes mesurés, il qualifia d'encourageante

./.



la décision du Conseil fédéral de concrétiser la présence de la Suisse à Hanoi. Il brossa ensuite le tableau des sacrifices que la République Démocratique dut s'imposer dans sa lutte armée et laissa entendre qu'en l'état actuel des choses, l'ouverture d'une Ambassade ne serait pas exempte de difficultés d'ordre matériel. Il précisa dans cet ordre d'idées que l'aide de ses services m'était acquise.

Au moment de prendre congé, il m'interrogea sur les raisons qui amenèrent la Suisse à accréditer en RDV son Ambassadeur à Colombo et rappela que l'ensemble des Ambassadeurs non résidents se trouvait à Pékin. Dans ma réponse, je lui fis comprendre qu'en l'occurrence, il s'agissait d'une décision prise par les autorités suisses, en toute indépendance, que les motifs ne m'étaient pas connus, mais qu'ils procédaient vraisemblablement de notre politique de neutralité ainsi que de considérations administratives internes.

Le mardi 13 février, M. Am, Vice-Directeur du Département des Services du Corps Diplomatique, m'invita à lui rendre visite. C'est à ce Département qu'incombe, entre autres, l'attribution de bureaux et de logements, la réfection des immeubles, l'engagement d'interprètes, chauffeurs, domestiques et la mise à disposition de voitures. La réserve démontrée d'entrée de cause par mon interlocuteur et dont il ne se départit point m'amena à le quitter dans les 15 minutes, bien entendus sur des propos fort courtois.

Le 15 février, ce fut au tour de l'Ambassadeur May Van Bo, Directeur du Département Europe Occidentale, de me recevoir. A l'échange de paroles de bienvenue succédèrent des réminiscences de son séjour en Suisse, séjour organisé, sauf erreur, par le Département politique en 1967.

Puis, M. May Van Bo s'enquit de l'attitude du Conseil fédéral à l'égard des bombardements massifs dont Hanoi fut

l'objet en décembre 1972. Je lui citai le communiqué par lequel le Conseil fédéral manifesta son soulagement à l'annonce de la cessation des bombardements, communiqué faisant également état de l'intention des autorités suisses de participer aux actions de secours et de reconstruction en Indochine. A sa question si lesdites autorités avaient déjà arrêté leur décision quant à l'importance et le genre d'aide, je rétorquai que ce point échappait à ma connaissance, mais qu'en présence de circonstances aussi douloureuses que celles qui prévalent en Indochine, la Suisse tendait à dispenser son aide par le truchement d'organisations humanitaires. Cette réflexion suscita une réaction de la part de mon interlocuteur. Celui-ci me fit observer clairement que si la RDV ne refusait pas l'aide humanitaire émanant d'organisations internationales non gouvernementales (il mit l'accent sur "non gouvernementales"), le gouvernement de Hanoi marquait une nette préférence pour les actions bilatérales.

Mon interlocuteur expliqua que, dans l'optique et l'expérience de la RDV, seule l'aide dûment définie par accord bilatéral offrait les garanties voulues quant au respect des principes de souveraineté nationale et de non ingérence dans les affaires intérieures. Il clôt l'entretien en exprimant l'espoir que si la Suisse songeait à participer à la reconstruction de l'Indochine, il convenait de se souvenir que les besoins de la RDV se situaient non seulement au plan de la charité, mais aussi et surtout dans les domaines de l'industrie, de la science, de l'agriculture etc. Je répétai à l'Ambassadeur Bo qu'en raison de l'évolution en Indochine, la Suisse n'avait pas été en état d'envisager, jusqu'à présent, des actions d'aide bilatérale avec la RDV, qu'au demeurant la Suisse pratiquait une politique de coopération largement ouverte aux suggestions et que, par ailleurs, il n'entrait pas dans les habitudes de la Suisse d'offrir son aide, mais de l'accorder lorsqu'elle était requise sur la base de données valables.

Je quittai mon interlocuteur en l'invitant à me communiquer dès que possible tout plan de reconstruction qui pourrait être élaboré par les autorités vietnamiennes. L'entretien dura une heure et se déroula dans une ambiance neutre.

Le 19 février, M. Hoang Van Loi, Vice-Ministre des Affaires étrangères, m'attendait à son bureau. Il exprima sa satisfaction quant à l'installation de l'Ambassade de Suisse et, tout en relevant l'insuffisance des moyens dont disposent présentement les autorités vietnamiennes, m'assura de l'appui de ses services. L'entretien s'orienta vers la Suisse, ses particularités, ses institutions, son industrie, son commerce et, en guise de conclusion, il mit en parallèle les luttes d'indépendance propres à l'histoire suisse et la longue résistance du peuple vietnamien à l'aggression étrangère. M'exposant longuement les destructions matérielles et morales subies par la RDV durant les longues années d'hostilités, M. Van Loy formula le souhait que la Suisse, connue pour ses actions spontanées et désintéressées, participe de concert avec les autres pays à la reconstruction de la RDV par des projets idoines convenus par voie bilatérale.

Bien entendu, il fut aussi question de l'accord de Paris sur la cessation de la guerre, de son respect par la RDV et de sa violation constante et systématique par la partie adverse. A cette occasion, force me fut de constater qu'en certaines circonstances, il n'est point facile de faire admettre la notion suisse de la neutralité permanente. Ma visite s'étendit sur 45 minutes dans une atmosphère cordiale.

Le 20 février, M. Nguyen Duy Trinh, Ministre des Affaires étrangères, me convoqua. Ce dernier cumule les

fonctions de Vice-Premier Ministre, membre du Conseil du Gouvernement, membre du Politbureau du Parti des Travailleurs, Chef de la délégation de la RDV à la Conférence de Paris et signataire de l'acte international final sur le Vietnam. L'influence de M. Trinh sur les décisions du gouvernement et du parti est incontestable.

En présence de deux collaborateurs, s'exprimant en termes concis, il réitéra ses vœux de bienvenue, se félicita de l'élargissement du corps diplomatique par la Suisse et formula l'espoir que les liens entre la RDV et la Confédération puissent se raffermir. Il qualifia notre pays de pays ami avec lequel l'amorce de rapports bilatéraux dans certains domaines pourrait constituer, le cas échéant, une contribution à la diversification des relations internationales de la RDV.

Soulignant qu'il partait incessamment pour Paris, il aborda le problème de l'application respectivement de la non-application des accords sur le Vietnam. Ses propos étaient ceux d'une plaidoirie pour l'attitude de la RDV, attitude aboutissant à accuser la partie adverse de ne pas respecter ses engagements. Tenu de me prononcer, je tentai de faire comprendre qu'en raison de la politique de neutralité de la Suisse, il ne m'appartenait pas de porter de jugement sur l'application de l'accord et le comportement des signataires. Par contre, je mis en évidence l'aspect encourageant des déclarations gouvernementales sur la volonté de la RDV d'appliquer scrupuleusement les accords, volonté comportant comme corollaire la recherche de solutions négociées aux problèmes restés en suspens.

La fin de l'entrevue intervint sur une note chaleureuse. Le Ministre m'assura que des instructions seraient données pour que l'Ambassadeur de la RDV à Berne présente ses lettres de créance dès que possible. Il me promit aussi de faire le nécessaire pour que mes conditions de séjour à l'hôtel soient quelque peu améliorées. (Entre-temps, l'Ambassadeur de la

RDV a effectivement présenté ses lettres de créance et le mobilier de ma chambre a été complété.)

Par la suite, c'est-à-dire lors de la session de l'Assemblée Nationale, le 21 février, il me fut donné d'être présenté à MM. Bang, Vice-Président de la RDV, Hoang van Hoan, un des Vice-Présidents du Comité permanent de l'Assemblée nationale, Pham Van Dong, Premier Ministre, Le Thanh Nghi, un des Vice-Premier Ministres, Giap, Commandant en chef de l'Armée et Ministre de la Défense Nationale. Ces présentations, très rapides et impromptues, revêtaient cependant le caractère d'une simple formalité dépourvue de toute signification.

* * *

Tels furent les circonstances et le contenu de mes premiers contacts avec les personnalités du Ministère des Affaires étrangères. La constatation qui s'impose est que, de prime abord, mes visites se situèrent dans une atmosphère d'expectative neutre, expectative qui céda par la suite le pas à une note cordiale, voire chaleureuse. Bien entendu, il ne convient pas de se fonder sur ces visites pour établir des pronostics quant à l'évolution immédiate des relations entre la Suisse et la RDV. Dans un contexte où tout est subtilité et nuance, où un oui peut revêtir la signification d'un refus poli, les lendemains sont dépourvus de constantes et s'entourent souvent de mystère.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i.:

